

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine.

:

Badge attribué à : Ayotte Jonathan

<https://www.cadre21.org/membres/e244e288c030be9fe9a8031e>

Date d'obtention : 2022-01-11 19:22:10

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Tu commences en parlant avec l'auteur du signalement et à la jeune victime. Ensuite, tu dois évaluer l'incident avec des questions sans jugement et tu dois remplir la grille en suivant les quatre éléments essentiels : l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue.

Par la suite, nous devons vérifier l'information. Il faut donc demander s'il y a d'autres jeunes au courant. Ensuite, il faut vérifier cette information avec ces jeunes et compléter la grille. À la fin, tu rencontres l'auteur du "méfait" afin d'avoir sa version des faits et cela aidera à comprendre l'intention de ses gestes.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Ce que je retiens des 3 mises en situation est qu'étant un acteur de première ligne, il ne faut jamais rien faire. Il est important d'intervenir rapidement et efficacement. Il est important de toujours consulter la trousse et remplir la grille avec tous les personnes concernées par l'histoire. Il faut avoir le plus d'information possible dans le but de juger les intentions de la personne pour ainsi en informer la police s'il y a lieu. De plus, comme tout intervention, il ne faut pas juger. Notre but est d'éduquer et de s'assurer que cela ne se reproduise plus.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape la plus délicate selon moi est l'étape de l'interprétation des intentions de la personne. Il s'agit souvent de sujets tabous pour les jeunes et il est rare qu'un jeune arrive à avouer ses torts rapidement. Il peut donc nous dire qu'il n'avait pas de mauvaises intentions pour s'en sortir, même si cela ne lui rendra pas service à long terme.